

# Un nouveau comparateur officiel des prix des maisons de retraite sur le portail

[www.pour-les-personnes-agees.gov.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gov.fr)



L'annuaire du portail contient désormais les prix pratiqués par les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), les maisons de retraite médicalisées. Autre nouveauté : la mise en ligne d'un comparateur des prix et d'un comparateur des restes à charge. L'objectif est de renforcer la transparence sur les prix et les prestations proposés par les EHPAD.

## Les prix des EHPAD disponibles dans l'annuaire

L'annuaire des EHPAD du portail [www.pour-les-personnes-agees.gov.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gov.fr) affiche depuis décembre 2016 **les prix hébergement et les tarifs dépendance** pratiqués par les EHPAD afin d'améliorer la transparence sur les prix et les prestations de ces établissements.

## Un comparateur des prix des EHPAD pour savoir ce qui est inclus dans les prix des établissements

L'outil permet de **comparer le tarif dépendance et le prix des chambres majoritairement proposées dans l'établissement** pour une sélection d'établissements.

Ce prix correspond aux prestations minimales d'hébergement que doivent proposer tous les EHPAD, c'est-à-dire les prestations d'accueil hôtelier (mise à disposition d'une chambre, d'une salle de bain, entretien et nettoyage...), de restauration, de blanchissage, d'animation et enfin d'administration générale.

Si l'établissement propose d'autres prestations pour le même prix, il peut l'indiquer. Il peut également signaler d'autres prestations facturées en supplément du prix affiché. **L'internaute sait alors ce que recouvre le prix affiché et ce qui lui sera facturé en supplément**, pour plus de transparence.

## Un comparateur du reste à charge mensuel en EHPAD pour savoir combien payer à la fin du mois

L'outil permet également de **calculer les montants des restes à charge** pour un mois d'hébergement permanent en chambre simple pour une sélection d'EHPAD. Le calcul prend en compte deux aides publiques : l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et l'aide au logement.



**Le portail, c'est aussi une source d'information officielle et complète sur les aides, les démarches et les interlocuteurs à contacter. Plus de 120 articles et dossiers, des vidéos, des questions/réponses...**